

Groupement famillial acte de mariage

Par rabie, le 09/02/2014 à 19:24

bonjour je suis un jeunne homme algérien qui riside de France de puit 10 ans j ai carte de séjoure de 10ans je voudrais faire groupement famillial avec ma femme qui vie a algé mais le probléme je déclare toujour ma situation cilébataire dans ma carte de sejour et j ai déjà acte mariage en algé de puis 3 ans alors je peur de posé le dossier de groupement a cause de se motif car ja fais un fausse déclaration sur mes papier mercie de me repondre a ma quistion au plus vite svp [smile17]car je c ai pas quoi faire merci

bcp.crdl.....

Par arreeu, le 09/02/2014 à 20:39

bonsoir

assumez vos actes de fausse declaration

cordialement

Par aguesseau, le 10/02/2014 à 17:43

bjr,

le groupement familial s'adresse aux étrangers qui veulent faire venir leurs époux et leurs enfants;

donc vous n'y avez pas droit puisque vous avez déclaré être célibataire; commencez par modifier votre titre de séjour en indiquant que vous êtes mariés; cdt